

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Le seize janvier deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 07/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Marlène BACQUET - Pascale BENGIN - Bruno CASEZ - Marie-Françoise DELLOUE - André-Marie FORRIERE - Isabelle GALLOIS - Laurent HUTIN - Damien LECOMPTE - Maïté LEFEBVRE - Chantal MAILLY - Jérôme MELI - Agnès PETYT - Michel PETYT - Floriane THIELAIN - Mathieu WARENGHEM - Yves WAYEMBERGE

Absents excusés :

Alain COYOT - Aude BOCQUET - Christine WAYEMBERGE

Avec 16 conseillers présents, le quorum est réuni. Le Maire ouvre la séance à 19H50. Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire informe le conseil municipal de la décision prise depuis la dernière réunion :

DECISION 2024-D01 :

Les crédits du chapitre 16 relatif aux remboursements d'emprunts, étaient insuffisants. Afin de régulariser les prélèvements bancaires, dans le cadre de la fongibilité des crédits possible en nomenclature M57, le Maire a décidé d'un virement de crédits le 31 décembre 2024 comme suit :

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
INVESTISSEMENT SECTION DÉPENSES			
21	2111	10 000,00 €	- 4 406,48 €
16	1641	636 000,00 €	+ 4 406,48 €

Ensuite, le Maire invite l'assemblée à valider le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2024. Sans remarque, le PV est validé à l'unanimité. (*Délibération 2025-001*)

1. OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET (*délibération 2025-002*)

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, il est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et de payer les emprunts.

Il demande l'autorisation au conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article comme suit :

Chapitres des dépenses d'investissement				
Objet de la dépense	COMPTE	Vote 2024	Ouverture de crédits	
Acquisition de travaux et de matériel :				
Voirie	21	280 093,52 € (284 500,00- 4 406,48€ Virement de crédits	Compte	Montant
Bâtiments			2031	20 000,00 €
Outillages			21838	1 000,00 €
Matériel informatique pour les écoles			2158	30 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire			215738	5 000,00 €
			2181	14 023,38 €
Travaux en cours, ou sur plusieurs factures	23	96 100,00 €	231	24 275,00 €
Dépôts de garanties	165	1 000 €		
TOTAUX		377 193,52 €		94 298,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée d'accepter à l'unanimité les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire rappelle également les recettes restant à réaliser dans le cadre des subventions d'investissement notamment liées aux travaux de réhabilitation de la salle du Château :

Article budgétaire	Financier	Nature de la recette	Subvention à percevoir	Acomptes perçus	Recette restant à réaliser
1321	ETAT	DSIL	177 663,60 €	84 372,63 €	93 291,37 €
		DETR	87 349,08 €	26 204,72 €	61 144,36 €
1322	REGION	« plan relance »	150 000,00 €	48 689,00 €	101 311,00 €
1323	DEPARTEMENT	ADVB	300 000,00 €	141 450,00 €	158 555,00 €
13251	CA2C	Fonds de concours	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAUX			755 013,08 €	320 716,35 €	434 296,73 €

A réception des soldes de ces subventions, la commune procédera au remboursement anticipé du prêt relai en cours contracté pour ces travaux.

2. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DU CHATEAU (délibération 2025-003)

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'un week-end dédié à une foire commerciale en 2025, qui se déroulera dans la salle des fêtes du Château. Dans le cadre de l'organisation de l'évènement, il convient d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle.

Par vote à main levée, **avec 11 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal donne son accord de principe** pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes du château lors de la foire commerciale 2025 de Walincourt-Selvigny sous réserve que cet évènement soit géré par une association communale, et que les participants extérieurs ne fassent pas concurrence aux professionnels de la commune. La date de l'évènement sera communiquée ultérieurement. Le Maire est également autorisé à signer de tout document administratif nécessaire à cette organisation.

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FORRIERE, 1^{er} Adjoint prend la parole.

- Il informe le conseil municipal de l'achat d'une imprimante pour la bibliothèque.
- La borne de charge pour 2 véhicules électriques sera installée en 2025 sur la Place Jean Jaurès. Cette installation sera prise en charge par la commune et le SIEC. Les places seront suffisamment larges pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Le fleurissement autour de la salle du Château se fera au printemps.
- La commission « fêtes et cérémonies » se réunira rapidement pour se décider sur la saison culturelle afin de délibérer sur sa mise en place dès la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame MAILLY, adjointe déléguée aux affaires sociales rend compte des actions du CCAS.

- Un nouveau règlement est mis en place pour l'année 2025. L'accent est mis sur le calcul du barème servant à ouvrir le droit aux bons alimentaires. Le seuil de reste à vivre est fixé à 6,50 €/jour/personne, sur la base de la calculatrice du FSL (Fonds de Solidarité Logement). Les ajustements permettent de cibler les personnes qui ont le plus besoin d'aide avec la prise en compte de toutes les charges du foyer.

Monsieur WAYEMBERGE, adjoint délégué aux travaux informe des prochains travaux de finition et d'aménagements de la salle des fêtes du Château. Notamment de la clôture à dresser entre la salle et l'école primaire.

Madame LEFEBVRE, adjointe en charge de l'entretien des bâtiments félicite le personnel communal pour le nettoyage et la mise en place de la salle du Château avant l'inauguration. Elle informe qu'une pesée des restes de cantine sera faite en fin de mois. Cette action sert à limiter le gaspillage en proposant des menus adaptés aux goûts des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 21h00.

Suivent les signatures

Le Maire,

le secrétaire de séance,